

## 7. BUDGET ET ECHEANCIER

### 7.1 BUDGET

Cette partie-ci se veut un résumé des coûts mentionnés précédemment. Notons que les coûts qui sont reliés à chacune des activités n'obligent pas les municipalités à investir ces montants. Des aides financières seront disponibles afin de réaliser certaines activités. Mentionnons également que les coûts inscrits représentent une moyenne pour l'ensemble de la MRC. Le tableau 7.1 - *Synthèse des coûts annuels reliés à la gestion des matières résiduelles* fait la synthèse de ces coûts. Les activités sont réparties par thème et par année afin de faciliter la compréhension et de pouvoir comparer les coûts de la gestion des matières résiduelles d'année en année. Même si le PGMR ne sera adopté qu'en 2004, quelques activités comme la rédaction d'articles et la campagne d'information et de sensibilisation porte à porte débuteront en 2003, si le temps et le financement nécessaire sont disponibles.

Aucune subvention n'a été considérée, sauf celles relatives aux campagnes de sensibilisation porte à porte, où la collaboration des partenaires financiers sera nécessaire pour être en mesure de poursuivre l'activité d'année en année. La contribution financière des partenaires est évaluée à 75% du coût de la campagne. Nous avons donc pour chaque catégorie d'activités réparti le montant total en fonction de la population et du nombre de résidences.

C'est en 2005 que les coûts seront probablement les plus élevés pour les municipalités qui éliminent leurs matières résiduelles dans un LES. En effet, ces dernières devront changer de lieu d'élimination. Plusieurs alternatives ont été envisagées pour l'élimination des déchets, mais les coûts attachés à ce type d'infrastructures et les normes environnementales sont tellement exorbitants qu'il faudra bien évaluer les solutions qui sont envisagées. Présentement, les responsables de ce dossier ne sont pas encore en mesure de pouvoir évaluer les coûts reliés à l'implantation d'un futur LET ainsi que d'évaluer les coûts reliés à la collecte et au transport des matières résiduelles.

Les municipalités qui éliminent leurs matières résiduelles dans un dépôt en tranchée, verront une augmentation plus marquée de leurs coûts en 2006, lorsqu'il y aura implantation de la collecte sélective porte à porte sur l'ensemble du territoire.

**Tableau 7.1 : Synthèse des coûts de gestion des matières résiduelles**

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Description	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)	(\$)
<b>Élimination matières résiduelles</b>							
Transport et collecte	269 550	269 550	269 550	N/D <sup>(1)</sup>	N/D <sup>(1)</sup>	N/D <sup>(1)</sup>	N/D <sup>(1)</sup>
Élimination des résidus <sup>(1)</sup>	170 167	170 167	170 167	N/D <sup>(1)</sup>	N/D <sup>(1)</sup>	N/D <sup>(1)</sup>	N/D <sup>(1)</sup>
Fermeture du LES d'Amqui	16 498	16 498	16 498	16 498	16 498	-	-
Suivi post fermeture LES d'Amqui	2 003	2 003	2 003	2 003	2 003	2 003	2 003
Immobilisations Padoue	6 337	6 337	6 337	-	-	-	-
Gestion Padoue	8 963	8 963	8 963	-	-	-	-
Uniformiser les devis de collecte	-	-	-	0,00	-	-	-
Réduction de la fréquence des collectes des ordures ménagères	-	-	-	-	0,00	-	-
<b>Total</b>	<b>473 518</b>	<b>473 518</b>	<b>473 518</b>	<b>18 501</b>	<b>18 501</b>	<b>2 003</b>	<b>2 003</b>
<b>Coût moyen par habitant (\$/hab)</b>	<b>23,47</b>	<b>23,47</b>	<b>23,47</b>	<b>0,92</b>	<b>0,92</b>	<b>0,10</b>	<b>0,10</b>
<b>Coût moyen par porte (\$/porte)</b>	<b>62,27</b>	<b>62,27</b>	<b>62,27</b>	<b>2,43</b>	<b>2,43</b>	<b>0,26</b>	<b>0,26</b>
<b>Collecte sélective porte à porte</b>							
Transport et collecte	194 884	194 884	194 884	194 884	239 103	239 103	239 103
Opération du CFER	63 450	68 746	68 746	68 746	72 634	72 634	72 634
Immobilisations au CFER	16 550	16 841	28 042	28 042	31 465	31 465	31 465
Gestion du CFER	8 800	4 965	4 965	4 965	5 246	5 246	5 246
Achat de bacs	108 773	108 773	108 773	108 773	38 791	38 791	38 791
Regrouper les contrats de collecte	-	-	-	-	0,00	-	-
<b>Total</b>	<b>392 457</b>	<b>394 209</b>	<b>405 409</b>	<b>405 409</b>	<b>387 239</b>	<b>387 239</b>	<b>387 239</b>
<b>Coût moyen par habitant (\$/hab)</b>	<b>19,45</b>	<b>19,54</b>	<b>20,09</b>	<b>20,09</b>	<b>19,19</b>	<b>19,19</b>	<b>19,19</b>
<b>Coût moyen par porte (\$/porte)</b>	<b>46,58</b>	<b>51,84</b>	<b>53,32</b>	<b>53,32</b>	<b>50,93</b>	<b>50,93</b>	<b>50,93</b>

Note : Les coûts de gestion présentés dans ce tableau n'incluent pas les taxes.

- (1) : Les coût concernant l'élimination des résidus, la collecte et le transport ne sont pas disponibles, compte-tenu que nous ne connaissons pas encore l'emplacement du futur LET.  
(2) : Les coûts totaux excluent les coûts d'élimination, de collecte et de transport des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

**Tableau 7.1 : Synthèse des coûts annuels de gestion des matières résiduelles (suite)**

Description	Année	2002 (\$)	2003 (\$)	2004 (\$)	2005 (\$)	2006 (\$)	2007 (\$)	2008 (\$)
<b>Gestion des autres matières</b>								
Herbes		-	-	13 061	13 061	13 061	13 061	13 061
Feuilles		-	-	5 630	5 630	5 630	5 630	5 630
Textiles		-	-	-	-	-	-	-
Résidus domestiques dangereux		-	8 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Sapins de Noël		713	-	2 083	2 083	2 083	2 083	2 083
<b>Total</b>		<b>713</b>	<b>8 000</b>	<b>25 773</b>	<b>25 773</b>	<b>25 773</b>	<b>25 773</b>	<b>25 773</b>
<b>Coût moyen par habitant (\$/hab)</b>		<b>0,04</b>	<b>0,40</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>	<b>1,28</b>
<b>Coût moyen par porte (\$/porte)</b>		<b>0,09</b>	<b>1,05</b>	<b>3,39</b>	<b>3,39</b>	<b>3,39</b>	<b>3,39</b>	<b>3,39</b>
<b>Écocentre</b>								
Immobilisations		84 500	84 500	84 500	84 500	84 500	84 500	84 500
Opération		12 400	12 400	12 400	12 400	12 400	12 400	12 400
<b>Total</b>		<b>96 900</b>	<b>96 900</b>	<b>96 900</b>	<b>96 900</b>	<b>96 900</b>	<b>96 900</b>	<b>96 900</b>
<b>Coût moyen par habitant (\$/hab)</b>		<b>4,80</b>	<b>4,80</b>	<b>4,80</b>	<b>4,80</b>	<b>4,80</b>	<b>4,80</b>	<b>4,80</b>
<b>Coût moyen par porte (\$/porte)</b>		<b>12,74</b>	<b>12,74</b>	<b>12,74</b>	<b>12,74</b>	<b>12,74</b>	<b>12,74</b>	<b>12,74</b>
<b>Sensibilisation et information</b>								
Secteur résidentiel		7 900	5 113	5 113	5 113	5 113	5 113	5 113
Secteur ICI		-	7 500	-	-	-	-	7 500
Écoles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Publication d'articles 3RV-E		-	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Calendrier de collecte		-	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500	3 500
<b>Plan de communication (compostage)</b>		-	-	-	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>	<b>7 000</b>
<b>Total</b>		<b>7 900</b>	<b>18 113</b>	<b>10 613</b>	<b>17 613</b>	<b>17 613</b>	<b>17 613</b>	<b>25 113</b>
<b>Coût moyen par habitant (\$/hab)</b>		<b>0,39</b>	<b>0,90</b>	<b>0,53</b>	<b>0,87</b>	<b>0,87</b>	<b>0,87</b>	<b>1,25</b>
<b>Coût moyen par porte (\$/porte)</b>		<b>1,04</b>	<b>2,38</b>	<b>1,40</b>	<b>2,32</b>	<b>2,32</b>	<b>2,32</b>	<b>3,30</b>

Note : Les coûts de gestion présentés dans ce tableau n'incluent pas les taxes.

- (1) : Les coûts concernant l'élimination des résidus, la collecte et le transport ne sont pas disponibles compte-tenu que nous ne connaissons pas encore l'emplacement du futur LET.
- (2) : Les coûts totaux excluent les coûts d'élimination, de collecte et de transport des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

**Tableau 7.1 : Synthèse des coûts annuels de gestion des matières résiduelles (suite)**

Année / Description	2002 (\$)	2003 (\$)	2004 (\$)	2005 (\$)	2006 (\$)	2007 (\$)	2008 (\$)
<b>Réglementation</b>							
Politique d'achat	-	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contenants	-	-	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
Multi-logements	-	-	-	-	3 600	3 600	3 600
Herbes et feuilles	-	-	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
Broyeurs à déchets	-	-	3 600	3 600	3 600	3 600	3 600
Encombrants	-	-	-	3 600	3 600	3 600	3 600
<b>Total</b>	-	-	<b>10 800</b>	<b>14 400</b>	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>
<b>Coût moyen par habitant (\$/hab)</b>	-	-	<b>0,54</b>	<b>0,71</b>	<b>0,89</b>	<b>0,89</b>	<b>0,89</b>
<b>Coût moyen par porte (\$/porte)</b>	-	-	<b>1,42</b>	<b>1,89</b>	<b>2,37</b>	<b>2,37</b>	<b>2,37</b>
<b>Suivi et coordination</b>							
Suivi et coordination du PGMR	-	13 500	14 365	11 639	13 803	10 471	16 269
<b>Total</b>	-	<b>13 500</b>	<b>14 365</b>	<b>11 639</b>	<b>13 803</b>	<b>10 471</b>	<b>16 269</b>
<b>Coût moyen par habitant (\$/hab)</b>	-	<b>0,67</b>	<b>0,71</b>	<b>0,58</b>	<b>0,68</b>	<b>0,52</b>	<b>0,81</b>
<b>Coût moyen par porte (\$/porte)</b>	-	<b>1,78</b>	<b>1,89</b>	<b>1,53</b>	<b>1,82</b>	<b>1,38</b>	<b>2,14</b>
Total des coûts de gestion pour l'année	971 488	1 004 239	1 046 031	590 235 <sup>(2)</sup>	577 829 <sup>(2)</sup>	557 999 <sup>(2)</sup>	471 297 <sup>(2)</sup>
Total des coûts de gestion par habitant (\$/hab)	48,15	49,77	51,85	29,25 <sup>(2)</sup>	28,64 <sup>(2)</sup>	27,66 <sup>(2)</sup>	23,36 <sup>(2)</sup>
Total des coûts par porte (\$/porte)	127,76	132,07	137,56	77,62 <sup>(2)</sup>	75,99 <sup>(2)</sup>	73,38 <sup>(2)</sup>	61,98 <sup>(2)</sup>

Note : Les coûts de gestion présentés dans ce tableau n'incluent pas les taxes.

- (1) : Les coûts concernant l'élimination des résidus, la collecte et le transport ne sont pas disponibles compte-tenu que nous ne connaissons pas encore l'emplacement du futur LET.
- (2) : Les coûts totaux excluent les coûts d'élimination, de collecte et de transport des matières résiduelles pour l'ensemble des municipalités de la MRC.

## **7.2 Échéancier**

L'échéancier qui a été établi vise à répartir les coûts de mise en œuvre de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* sur plusieurs années. Le tableau 7.2 *Échéancier de réalisation du PGMR* décrit cet échéancier de travail. Les parties ombragées représentent les périodes où l'activité sera présente. Les triangles rappellent que certaines municipalités participaient déjà à l'activité avant que celle-ci soit mise en place sur l'ensemble du territoire.

En consultant ce tableau, on remarque que certaines activités comme la collecte sélective porte à porte, les écocentres, les campagnes de sensibilisation et d'information et la valorisation des arbres de Noël sont en place avant même la mise en œuvre de ce plan de gestion. Cela permet de réduire les investissements qui devront être réalisés au cours des prochaines années.

**Tableau 7.2 Échéancier de réalisation du PGMR**

Année Activité	2002				2003				2004				2005				2006				2007				2008							
	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A
<b>Ordures ménagères</b>																																
Uniformiser les devis de collecte	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<																				
Réduire la fréquence des collectes																																
<b>Matières récupérables</b>																																
Implantation de la collecte sélective porte à porte	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<																
Regrouper les contrats de collecte sélective	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<	<																
<b>Autres matières</b>																																
Gestion des herbes																																
Gestion des feuilles																																
Gestion des textiles																																
Gestion des RDD																																
Gestion des sapins	<				<				<																							
<b>Écocentre</b>																																
Mise en opération des écocentres				<	<	<	<	<																								
<b>Sensibilisation et information</b>																																
Secteur résidentiel																																
Secteur ICI																																
Secteur scolaire																																
Publication d'articles 3RV-E																																
Accès téléphonique																																
Calendrier de collecte																																
Plan de communication (compostage)																																

**Tableau 7.2 Échéancier de réalisation du PGMR (suite)**

Activité	Année				2002				2003				2004				2005				2006				2007				2008			
	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A	H	P	É	A
<b>Réglementation</b>																																
Politique d'achat																																
Contenants																																
Multi-logements																																
Herbes et feuilles																																
Broyeurs à déchets																																
Encombrants																																
<b>Suivi du PGMR</b>																																
Mise en œuvre et coordination PGMR																																

Note : H : Hiver

P : Printemps

É : Été

A : Automne

◀ : Signifie que certaines municipalités participaient déjà à cette activité.



## **8. PROGRAMME DE SUIVI ET ATTEINTE DES OBJECTIFS**

Le programme de suivi pour assurer l'atteinte des objectifs permettra à la MRC de La Matapédia de connaître précisément l'évolution des matières résiduelles sur son territoire. Il sera alors possible de mesurer le niveau d'avancement, de cibler exactement les points forts et les points faibles du plan de gestion et, le cas échéant, de prendre les mesures adéquates pour améliorer la situation.

La MRC de La Matapédia compte procéder à l'embauche d'un chargé de projet dont la tâche principale sera la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles*. Cette ressource devra s'assurer que les activités qui sont décrites dans le plan de gestion soient mises en place dans le respect de l'échéancier prévu. Elle devra également voir à ce que les objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* soient en voie d'être atteints pour l'année 2008.

A chaque année, le chargé de projet devra faire le bilan des matières résiduelles générées, récupérées et éliminées sur le territoire. Ces données permettront de vérifier périodiquement l'atteinte des objectifs et de l'efficacité des actions privilégiées dans le Plan de gestion. La méthode utilisée pour évaluer les performances de gestion des matières de la MRC de La Matapédia est basée sur la méthode proposée dans le *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles* (AOMGMR, mai 2001), soit *Manual on Generally Accepted (GAP) for Calculating Municipal Solid Waste System Flow*.

Il est particulièrement important que les données du programme de suivi soient comparables entre les différents territoires de planification. Or pour atteindre ce but, il sera nécessaire de respecter les quatre principes généraux :

1. Les tonnes : utilisées comme unité de mesure du système métrique.

2. Les kg/capita/année : utilisés à la place du kg/porte/an parce que les mesures ainsi obtenues s'avèrent plus précises que le calcul par résidence, en raison de la variation du nombre d'occupants d'une résidence à l'autre.
3. Les caractéristiques régionales : considérées lors des comparaisons entre les divers territoires. On prendra donc des territoires présentant des caractéristiques semblables.
4. Les événements inhabituels : les quantités de matières résiduelles générées lors de ces événements doivent être comptabilisées, mais les chiffres obtenus ne devront pas être utilisés dans le bilan annuel où l'on compare les quantités de résidus générés pour l'année en cours avec les quantités des années précédentes ou lors de comparaisons avec d'autres MR.

### **8.1 Calcul des performances**

Le calcul des performances permettra d'évaluer annuellement l'atteinte des objectifs et la réussite du Plan de gestion des matières résiduelles.

Pour réaliser ces calculs différentes informations seront requises comme les quantités générées, récupérées ou éliminées pour chaque type de matières. Ces données permettront de déterminer les taux de rendement des divers systèmes de collectes, les taux de récupération, les taux de participation et finalement le taux de diversion.

Toutes ces informations permettront de comparer annuellement les performances de la MRC en matière de gestion des matières résiduelles.

### **8.1.1 Le calcul du rendement de la collecte sélective**

Le calcul du rendement annuel moyen de la collecte sélective permettra à la MRC de connaître les quantités de matières recyclables récupérées par personne.

Le rendement annuel moyen de la collecte sélective des matières recyclables est le rapport entre la quantité de matières recyclables annuellement collectées sur le territoire de planification et le nombre de personnes desservies.

Rendement moyen annuel (tm/pers/an) =  $\frac{\text{Quantité annuelle de matières recyclables collectées (excluant les rejets) (tm/an)}}{\text{Nombre de personnes desservies par la collecte sélective}}$

### **8.1.2 Le taux annuel de récupération des matières recyclables**

Le calcul du taux de récupération des matières recyclables permettra à la MRC de connaître le niveau de performance du programme de récupération des matières recyclables. Récupérer la quantité annuelle potentiellement disponible est l'objectif ultime.

Le taux annuel de récupération des matières recyclables constitue le rapport entre les quantités de matières recyclables annuellement collectées et les quantités potentiellement disponibles annuellement d'où la formule :

Taux annuel de récupération (%) =  $\frac{\text{Quantité de matières recyclables annuellement récupérées (tm/an)} \times 100}{\text{Quantité annuelle de matières recyclables potentiellement disponibles (tm/an)}}$

Dans l'ensemble toute ces données permettront d'établir les performances de la MRC de La Matapédia en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles et ces données pourront même servir de base de comparaison entre différentes MRC dont les caractéristiques géographiques et sociales sont semblables.

### **8.1.3 Le taux de participation à la collecte sélective**

Le calcul du taux de participation à la collecte sélective permettra aussi de mesurer l'efficacité de la récupération des matières recyclables en relation avec la population du territoire. Cette donnée n'a pas été répertoriée dans ce plan de gestion car elle n'apparaît pas pertinente au fin du calcul des performances.

### **8.1.4 Le taux annuel de diversion**

Le taux annuel de diversion constitue le pourcentage de matières détournées de l'élimination. Il représente la quantité de matières annuellement valorisées et détournées de l'élimination en relation avec la quantité totale de résidus annuellement générés sur le territoire de planification. Le calcul du taux de diversion s'effectue à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Taux annuel de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières valorisées (tm)} \times 100}{\text{Quantité totale annuelle de résidus générés (tm)}}$$

### **8.1.5 Le taux d'élimination par rapport à l'année précédente**

L'un des objectifs du plan de gestion des matières résiduelles est d'en réduire l'élimination. On peut mesurer l'atteinte de cet objectif en comparant le taux d'élimination d'une année à l'autre. On calcule le taux de réduction à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de réduction de l'élimination (\%)} = \frac{\text{Quantité de résidus annuellement éliminés (tm)} \times 100}{\text{Quantité de résidus éliminés (tm) l'année précédente}}$$

Dans l'ensemble toutes ces données permettront d'établir les performances de la MRC de La Matapédia en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles et ces données pourront même servir de base de comparaison entre différentes MRC dont les caractéristiques géographiques et sociales sont semblables.

## 9. CONCLUSION

Le gouvernement québécois s'est fixé comme objectif de mettre en valeur 65 pour cent des matières résiduelles pouvant être mises en valeur d'ici 2008. Pour réaliser cet objectif, les municipalités régionales doivent préparer, adopter et mettre en œuvre leur Plan de gestion des matières résiduelles. La MRC de La Matapédia a donc produit et soumis en consultation publique son Plan de gestion des matières résiduelles.

Dans la MRC de La Matapédia, le secteur résidentiel produit annuellement 8 469 tonnes de matières résiduelles. De cette quantité, environ 2 647 tonnes sont récupérées, réutilisées ou valorisées.

Dans la région de la Gaspésie et du Bas-St-Laurent, la MRC est bien dynamique en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles. Trois écocentres sont présents sur son territoire, le réseau de collecte et de récupération des textiles, de petits et de gros électroménagers est bien structuré par les organismes du milieu et déjà plusieurs services en lien à la gestion des matières résiduelles sont actuellement regroupés. De plus les MRC de La Matapédia et de La Mitis sont copropriétaires d'un centre de tri.

Le plan de gestion a pour principale but l'atteinte des objectifs de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Au total, une vingtaine d'activités seront mises en œuvre d'ici l'année 2008. Une ressource permanente a même été embauchée afin de coordonner et planifier la réalisation de ces activités.

La réalisation de ce grand projet repose en grande partie sur l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens. Le conseil des maires de la MRC s'est engagé à mettre en œuvre toutes les activités inscrites dans ce plan de gestion il ne reste qu'au Gouvernement du Québec à respecter ses engagements.

- ANDRE SIMARD ET ASSOCIES INC, 2000, *Demande de dérogation à la Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination des déchets, MRC Haute-Gaspésie, Matapédia et Matane* ; Québec, 25 p. et annexes.
- ANDRE SIMARD ET ASSOCIES INC. 2002, *Étude d'impact sur l'environnement- Aménagement d'un lieu d'enfouissement technique à Matane* ; Québec.
- AOMGMR, MAI 2001, *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles* ; Saint-Étienne-des-Grès, 140 pages et annexes
- BAPE, 1997, *Déchets d'hier, ressources de demain* ; 456 pages et annexes.
- BUREAU DE LA STATISTIQUE DU QUEBEC, 1996, *Projection démographique pour la MRC de La Matapédia - scénario 2* ; Québec.
- CHAMARD, CRIQ, ROCHE, 2000, *Caractérisation des matières résiduelles au Québec* ; Cap-Rouge, 212 pages et annexes.
- QUEBEC ENVIRONNEMENT, 1998, *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* ; Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, 56 pages.
- QUÉBEC ENVIRONNEMENT, 2003, *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* ; Québec, ministère de l'Environnement du Québec, 12 pages.
- RECYC-QUEBEC, 2000, *Bilan 2000 de la gestion des matières résiduelles au Québec*, Québec, 23 pages.
- RECYC-QUEBEC, 2002, *Rapport annuel de gestion 2001-2002* ; Québec, 23 pages et annexes.

## **ANNEXES**

**Pour consulter les annexes, communiquez avec la MRC de la Matapédia (418) 629-2053**